



## Territoire

# Diagnostic agricole du territoire

## Comment intégrer l'agriculture dans les projets d'aménagement du territoire ?

### Public :

Collectivités territoriales (Etat, Conseil Régional, Conseil général, Intercommunalités, Syndicats Mixtes...) ou autres structures d'aménagement de l'espace, confrontées à :

- une procédure importante d'aménagement (création ou extension de zone d'activités, création d'infrastructure routière ou ferroviaire, projet de développement touristique).
- une procédure de protection : espaces naturels sensibles, Natura 2000...
- un fort développement péri-urbain ou sur un territoire en risque de déprise.

### Objectifs :

Analyser finement l'agriculture d'un territoire pour permettre des simulations d'évolution.  
 Analyser l'impact du projet sur la pérennité de l'agriculture du territoire.  
 Aider à la prise de décision stratégique en intégrant les enjeux agricoles d'un territoire.

### Bénéfices :

Construire entre acteurs locaux une vision partagée du territoire et de son évolution.  
 Connaître l'activité agricole d'un territoire, sa dynamique et sa pérennité.  
 Repérer par anticipation le potentiel de libération de foncier du territoire.  
 Dans le cas d'une création de zone d'activités, être accompagné dans la définition du périmètre de la zone et des incidences du phasage de son remplissage sur l'activité agricole.

Les

+

- Une analyse à partir de données individuelles.
- Une analyse conduite par des experts ayant une connaissance approfondie du territoire.
- Une implication forte des agriculteurs.



## ▲ Méthode de travail :

La Chambre d'Agriculture réalise un état des lieux cartographié présentant les caractéristiques agricoles ainsi que les projets des agriculteurs du territoire. Cette analyse intègre le recensement des surfaces agricoles soumises à des engagements ou à des contraintes.

- Lancement de l'étude : formation d'un comité de pilotage, organisation d'une réunion d'information auprès des agriculteurs.
- Recherche de données statistiques : données globalisées existantes à l'échelle du territoire du projet.
- Collecte des données : enquêtes individuelles en vis à vis (en mairie) pour le recueil des informations cartographiques et descriptives des exploitations.
- Analyse des données
  - analyse statistique
  - commentaires à dire d'experts.
- Formalisation des résultats, dont cartographie à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).

*Notre méthodologie intègre une validation intermédiaire par une instance technique (organisations professionnelles agricoles) et par le comité de pilotage, ainsi qu'une réunion de restitution aux agriculteurs.*

## ▲ Livrables :

Rapport papier et CD-ROM, comprenant des cartes thématiques en couleurs sur fond IGN et/ou orthophotographique (photographies aériennes) :

- Carte des exploitations agricoles : bâtiments agricoles, parcelles exploitées.
- Carte des Projets des agriculteurs à 5 ans (installation, succession, développement, investissement bâtiment, reconversion...).
- Carte des Espaces Stratégiques (surfaces pâturées, surfaces irriguées ou ayant fait l'objet de travaux de drainage).
- Carte des Potentiels économiques des exploitations.

### Nos Références

- Hautes-Chaumes (2005) : en amont de la rédaction du document d'objectif Natura 2000.
- Communauté de Communes de Balbigny (2010) et de Feurs : en amont de projets de Zones d'Activités Différées.
- Sur le Jarez (2003) - St Galmier (2010) : en amont d'infrastructures routières.

## LES INTERVENANTS :

Un chef de projet : interlocuteur unique de la collectivité.

Une équipe pluridisciplinaire, en appui au chef de projet, composée :

- des ingénieurs experts en systèmes de production,
- un technicien SIG,
- un agriculteur référent.

## DUREE :

De 6 mois à 1 an, selon l'étendue géographique du territoire et l'avancée du projet du client.

## TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande.

De l'ordre de 20 000 à 60 000 € HT en fonction du nombre d'exploitations agricoles et de l'étendue du territoire.

Pour renforcer son efficacité et sa réactivité dans les réponses qui vous sont apportées, votre Chambre d'Agriculture s'engage dans une démarche qualité pour ses activités de conseil et de formation.

## Contact :

Chambre d'Agriculture de la Loire  
42, Avenue Albert Raimond – BP 40050 – 42272 SAINT PRIEST EN JAREZ Cedex  
www.terresdeloire.fr

**Service : AET**  
Novembre 2011

**Les conseillers territoriaux du territoire : Virginie VERJAT – Thomas FORICHON**  
**Accueil téléphonique: 04 77 92 12 12**